



République Française
Département du PUY-DE-DÔME
Canton de GERZAT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 25 mars 2025

N°2025-10

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars 2025 à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Présent(e)s : seize (16)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, M. PRADIER Éric, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme RÉVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : six (06)

Mme PIRONIN Maryse a donné pouvoir à Mme Catherine MATHEY ;
Mme ALAPETITE Nadine a donné pouvoir à Mme MANDON Christine ;
Mme CHETTOUH Aïcha a donné pouvoir à M. Didier THABEAU ;
M. LAZEWSKI René a donné pouvoir à M. FAGONT Alain ;
Mme GHESQUIERE Chantal a donné pouvoir à Mme CORREIA Sandra ;
Mme SOARES Maryse a donné pouvoir à Mme Françoise RÉVEILLOUX.

Absent(e)s: cinq (5)

M. BAYLE Dominique, M. ESPINASSE Philippe, M. FRADET Nicolas, Mme METENIER Séverine, M. PRIEUR Olivier.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Délibération 2025-10

Objet : Subvention de fonctionnement 2025 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-2 et L2312-1, relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 11 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 18 mars 2025,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de procéder à l'attribution des subventions,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

- **D'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 270 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;**
- **D'inscrire les crédits prévus au Budget Primitif 2025 ;**
- **D'autoriser à Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

En mairie d'Aulnat,
Le 25 mars 2025

Madame la secrétaire de séance,
COUTANSON Pascale

Le Maire,
MANDON Christine

